

Règlement

Article 1 Organisation du jeu

Le Service Commun de la Documentation de l'Université Paris Est Créteil Val de Marne (« les organisateurs du jeu ») organise un jeu de piste au sein de la bibliothèque du Campus Centre.

Le jeu est gratuit et ouvert à tous les usagers de la bibliothèque.

Article 2 : Principe du jeu

Le jeu de piste se déroule du jeudi 8 novembre, 17h30, au jeudi 29 novembre 2018, 17h30.

Il consiste à trouver différents indices selon les modalités prévues dans le livret support, en utilisant les collections de la bibliothèque du Campus Centre.

A l'issue du jeu, un gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les bonnes réponses et recevra en prix le livre *George Sand à Nohant, une maison d'artiste*, écrit par Michelle Perrot.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants ne doivent participer qu'une seule fois. Lorsqu'ils ont terminé le jeu, c'est-à-dire trouvé tous les indices et répondu à toutes les questions, les participants doivent découper la page du livret intitulée « Votre réponse » et la glisser dans l'urne située à l'accueil de la bibliothèque du Campus Centre.

Article 4 : Tirage au sort

Le vendredi 23 novembre 2018, les organisateurs du jeu procéderont à un tirage au sort parmi les bulletins (un seul bulletin par participant). Seuls les bulletins comportant toutes les réponses justes seront considérés. Le gagnant sera contacté grâce aux informations présentes sur le bulletin, afin qu'une date soit fixée pour la remise du prix.

Article 5 : Données personnelles

Les organisateurs s'engagent à ne pas conserver les données personnelles présentes sur les bulletins après la remise du prix. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations les concernant. Ils peuvent l'exercer en contactant les organisateurs du jeu à l'adresse mail : web-scd@u-pec.fr.

Article 6 : Responsabilité

Les organisateurs du jeu ne sauraient être tenus responsables pour tout problème lié au déroulement du jeu, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, technique ou de quelque nature que ce soit.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la participation au jeu. Toute contestation liée à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée souverainement par les organisateurs du jeu.